

DECISION

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 321-7,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu la décision du 31 août 2012 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1^{er} septembre 2012,

Vu l'arrêté du 29 mars 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la décision du 16 avril 2014 chargeant Florence PIGEONNEAU du poste de chargée de la gestion du personnel, adjointe auprès de la responsable du bureau des ressources humaines et de la formation, à compter du 16 avril 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable du bureau des ressources humaines et de la formation, délégation est donnée à Florence PIGEONNEAU à l'effet de valider et de signer, dans la limite de ses attributions, au nom de la directrice générale :

- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 4 000 € HT relevant du bureau des ressources humaines et de la formation ;
- tous les bons de commande et engagements juridiques strictement inférieurs à 100 000 HT passés dans le cadre d'un marché public relevant du bureau des ressources humaines et de la formation ;
- la certification du service fait pour toutes les factures relevant du bureau des ressources humaines et de la formation.

Article 2 : En l'absence du directeur général adjoint en charge des fonctions support et de la responsable du bureau des ressources humaines et de la formation, délégation est donnée à Florence PIGEONNEAU à l'effet de valider et de signer, au nom de la directrice générale, tous actes relatifs à la gestion du personnel, à l'exception :

- des contrats de personnel et leurs avenants,
- des décisions de nomination aux emplois de l'Agence.

Article 3 : La précédente décision du 21 juillet 2015 donnant délégation de signature à Florence PIGEONNEAU est abrogée.

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Lu et accepté

Fait à Paris, le 23 décembre 2015

La chargée de la gestion du personnel,
adjointe auprès de la responsable du bureau
des ressources humaines et de la formation

Signé : La directrice générale
de l'Agence nationale de l'habitat

Florence PIGEONNEAU

Blanche GUILLEMOT

décision mise en ligne sur le site anah.fr le : affichée dans le hall d'accueil de l'Anah au 8, avenue de l'Opéra 75001 Paris : du 28/12/15 au publiée au bulletin officiel du ministère chargé du logement le : (bulletin n°)
